

Témoignages

JOURNAL FONDÉ LE 5 MAI 1944 PAR LE DOCTEUR RAYMOND VERGÈS

N° 18859 - 73ÈME ANNÉE

La France sommée par l'Europe de corriger son budget

Les pauvres et les jeunes condamnés à souffrir encore plus

La Commission européenne vient d'infliger un sévère avertissement à la France à la lecture de son projet de budget pour 2018. Elle demande d'aller beaucoup plus loin dans la réduction de la dette. Comme le gouvernement prive délibérément l'État de recettes pour satisfaire les intérêts de la frange la plus riche de la population, il va sans doute accentuer encore la politique d'austérité. Les victimes du système en place à La Réunion vont souffrir encore plus. C'est bien une autre politique qui doit être mise en œuvre.



Les pauvres sont particulièrement ciblés par le projet de budget.

En tant que membre de l'Union européenne utilisant l'euro, la souveraineté de la France est limitée dans son budget. C'est ce que vient de rappeler la Commission européenne. Le gouvernement organise les recettes et les dépenses de l'État de manière à ce que le déficit public ne dépasse pas 3 % du produit intérieur brut (PIB) pour 2017 et 2018. La Commission estime que cela ne suffit pas pour être en règle avec les traités signés par la France. La dette publique pour 2018 est estimée à près de 97 % du PIB alors que les traités prévoient que ce chiffre ne dépasse pas 60 %.

La Commission demande à Paris de réduire le déficit structurel, qui dépend de l'écart entre les recettes et les dépenses sans prendre en compte la conjoncture économique. Ce déficit structurel ne doit pas dépasser 0,1 %, et d'après les prévisions de la Commission européenne, il s'élèvera à 0,4 %. D'où un sévère avertissement lancé par l'Union européenne à la France qui risque des sanctions financières. Une amende qui, si elle est infligée, devra être payée par la population.

Or le gouvernement a décidé de priver l'État d'importantes recettes en accordant des cadeaux fiscaux aux plus riches. Ce qui fait que pour réduire le déficit public, il a choisi de

baisser les dépenses. Cela se traduit notamment par la suppression des emplois aidés en 2019 et de 120.000 postes de fonctionnaires d'ici 2022, la diminution des dotations aux collectivités, d'autres coupes dans les services publics.

Plus d'austérité

Comme le gouvernement ne compte pas changer d'orientation que la Commission européenne exige qu'il réduise encore plus la dette, la politique d'austérité ne pourra que s'accroître.

À La Réunion, la moitié de la population vit en dessous du seuil de pauvreté. Plus de la moitié des jeunes sont au chômage. Cela signifie que les besoins en termes de services publics sont très importants. C'est justement là que le gouvernement veut faire des économies, et comme les traités européens lui impose d'agir, ces coupes seront sans doute plus importantes.

Ceci n'arrangera pas la situation des personnes victimes de ce système. Les raisons de la colère de la jeunesse ne sont pas près de disparaître.

Cela confirme que c'est bien une autre politique qui doit être mise en œuvre.

M.M.

Sanctions possibles

Collectif pour la Commune de La Rivière

« Rien ne s'oppose à la commune de La Rivière au 1er janvier 2018 »

Arrêté après arrêté, les habitants de La Rivière à Saint-Louis attendent toujours la création de leur commune, dont les démarches auraient dû débiter en mars 2017.



Le collectif des associations riviéroises demandent le respect de la loi.

« Rien ne s'oppose à la commune de La Rivière au 1er janvier 2018 », a assuré Yvon Bello, représentant du Collectif pour la Commune de La Rivière. En effet, ce dernier a indiqué lors d'une conférence de presse, le 22 novembre à Saint Louis, qu'il est temps « d'appliquer l'arrêté de mars 2017 ».

Pour l'application de l'arrêté de mars

En effet, cet arrêté préfectoral du 16 mars 2017 stipule : « Est autorisé à compter du 1er janvier 2018 la création d'une nouvelle commune dénommée 'La Rivière' par détachement d'une portion du territoire de la commune de Saint-Louis » (art. 1).

Raison pour laquelle, le collectif a tenu à faire entendre sa voix auprès de l'Etat. « On a été très actif », a assuré Yvon Bello, ajoutant qu'« on a fait plusieurs courriers à la préfecture, on a été reçu par les conseillers de la ministre des Outre-mers, par le sous-préfet de Saint

Pierre ».

Malgré cela, chaque interlocuteur « n'a eu aucune réponse » à donner aux membres du collectif, donc « prétendre le contraire c'est de l'enfumage. Seul le Préfet est compétent et il ne peut déléguer sa compétence. C'est anti-constitutionnel », ont expliqué les membres du collectif.

D'autant plus que « la date d'effet de la commune de La Rivière n'est pas conditionnée par des travaux de la mairie. Vouloir affirmer cela est un mensonge ». Pour le collectif, faire de la Mairie le responsable de la situation est « une tentative maladroite pour que les autorités s'exonèrent de leurs responsabilités. ça ne prend pas. Aucune instance en France n'accorderait un tel crédit à ces pratiques ».

L'article de la colère

Autre point de contestation du collectif, qui réunit plusieurs associations riviéroises, l'article 7 de l'arrêté préfectoral. Celui-ci indique que « les modalités particulières

d'exécution du présent arrêté, notamment en matière financière, patrimoniale et de personnel seront fixés ultérieurement par arrêté complémentaire ».

Or cet arrêté complémentaire « ne fixe pas de date limite pour qu'il voit le jour. Là encore, vouloir véhiculer ce message relève d'une énorme volonté de manipulation », pour le collectif, qui a assuré que cet article 7 « permet d'avoir un éclairage circonstancié » de la situation.

De son côté, Rose-May Payet, porte parole du collectif, a expliqué que « l'arrêté complémentaire est là pour créditer l'arrêté de mars, alors pourquoi cela n'est pas fait ? » Cette dernière a laissé entendre que « l'on pourrait croire qu'il y a des raisons politiques » à ce blocage.

L'assistante juridique a d'ailleurs rappelé que « la gestion comptable et financière de la commune de La Rivière est assurée par le comptable de la trésorerie de Saint-Pierre » (art.1)

Aucun obstacle à la création

De fait, le collectif a assuré qu'il n'y avait aucun obstacle à la création de cette 25e commune de La Réunion. De plus, concernant sa mise en vigueur dès le 1er janvier 2018 : « notre réponse est claire : nous sommes dans un Etat de droit, et la loi s'applique ».

Cela signifie que « l'arrêté du Préfet du 16 mars 2017 doit être exécuté sans qu'il ait besoin de travaux », comme ceux de la Mairie de Saint Louis, « où bien nous sommes dans une république bananière et les lois et règlements sont bafoués ».

En conclusion, « rien ne s'oppose donc à la commune de La Rivière au 1er janvier en 2018. Dans un Etat de droit nous demandons l'application de la loi. C'est la seule chose qui compte », ont assuré Yvon Bello et Rose-May Payet.

Edito

Les Rohingyas pris au piège d'un régime d'apartheid constituant un crime contre l'humanité

Barbet Schroeder : « Aung San Suu Kyi [...] n'a pas eu la curiosité de vérifier ce qui se passait sur le terrain parce qu'elle avait peur de ce qu'elle ne voulait pas savoir ».

Aung San Suu Kyi : « Ce n'est pas le pouvoir qui corrompt, mais la peur : la peur de perdre le pouvoir pour ceux qui l'exercent, [...] »

Syrie, Ukraine, Irak, Kurdistan, Myanmar-Birmanie, Afghanistan, Yémen, Libye, Sud-Soudan, Tchad, Mali, Niger, République démocratique du Congo, Sud-Kivu, Centrafrique, etc hélas !

NOUS vivons, nous dit-on, dans un monde en paix. Et NOUS avons la naïveté d'y croire. Naïveté ?

Ou bien, tout comme le fait aujourd'hui Mme Aung San Suu Kyi, avons-nous peur de ce que nous ne voulons surtout pas savoir au point de nous boucher oreilles et yeux pour tenter de vivre en paix tandis que, jour après jour, meurent des milliers de nos sœurs et frères humains ? Ces questions que je me pose me troublent. Et lorsque je les pose à certains de mes amis, je sens qu'elles dérangent et parfois même agacent.

Nous voudrions tellement croire qu'à l'image de Nelson Mandela, un prix Nobel de la Paix consacre et consacrerait toujours des êtres capables de représenter ce qu'il y a de meilleur en la personne humaine et que, grâce à ces personnalités, la paix ne cesse d'étendre son domaine.

En avons-nous pourtant signé des pétitions et des pétitions en faveur de Mme Aung San Suu Kyi, en avons-nous entendu des chansons exigeant le respect de ses droits, en avons-nous vu de ces documentaires et films consacrés à son inflexible courage, et combien nous sommes-nous enthousiasmés de son discours lorsque le Nobel de la

Paix lui a été décerné : « Ce n'est pas le pouvoir qui corrompt, mais la peur : la peur de perdre le pouvoir pour ceux qui l'exercent, et la peur des matraques pour ceux que le pouvoir opprime... »

« Dans sa forme la plus insidieuse, la peur prend le masque du bon sens, voire de la sagesse, en condamnant comme insensés, imprudents, inefficaces ou inutiles les petits gestes quotidiens de courage qui aident à préserver respect de soi et dignité humaine. [...] Dans un système qui dénie l'existence des droits humains fondamentaux, la peur tend à faire partie de l'ordre des choses. Mais aucune machinerie d'État, fût-elle la plus écrasante, ne peut empêcher le courage de resurgir encore et toujours, car la peur n'est pas l'élément naturel de l'homme civilisé. » (16 juin 2012 - Discours de Mme Aung San Suu Kyi recevant le Prix Nobel de la Paix).

Mais aujourd'hui, alors que la résolution 1325 des Nations unies impose aux Etats de prendre les mesures nécessaires à la protection des femmes contre les violences sexuelles dans les conflits, Mme Aung San Suu Kyi élude toutes les questions posées sur le sort des Rohingyas, interdit qu'ils soient désignés autrement que comme "Bengalis", refuse toute interview à des journalistes musulmans (y compris BBC), et ne prend toujours pas position pour que cessent ces violences au nombre desquelles la barbarie du viol des femmes Rohingyas comme arme de guerre.

NOUS vivons dans un monde de paix, NOUS ! Silence ! On tue ! On viole des femmes au prétexte qu'elles appartiennent à une minorité de confession musulmane dont Mme Aung San Suu Kyi, prix Nobel de la Paix, ne tolère même pas que le nom soit prononcé.

Jean

Témoignages

Fondé le 5 mai 1944 par le Dr Raymond Vergés
71e année

Directeurs de publication :
1944-1947 : Roger Bourdageau ; 1947 - 1957 : Raymond Vergés ; 1957 - 1964 : Paul Vergés ; 1964 - 1974 : Bruny Payet ; 1974 - 1977 : Jean Simon Mounoussany Amourdom ; 1977 - 1991 : Jacques Sarpédon ; 1991- 2008 : Jean-Marcel Courteaud
2008 - 2015 : Jean-Max Hoarau
2015 : Ginette Sinapin

6 rue du général Émile Rolland
B.P. 1016 97828 Le Port CEDEX
Rédaction
TÉL. : 0262 55 21 21 - FAX: 0262 55 21 29
E-mail : redaction@temoignages.re
SITE web : www.temoignages.re
Administration
TÉL. : 0262 55 21 21 - FAX: 0262 55 21 23
E-mail Publicité : publicite@temoignages.re
CPPAP : 0916Y92433

Samedi 25 novembre

Journée internationale de lutte contre les violences faites aux femmes

Le 25 novembre, La Réunion se mobilise autour de la journée internationale de lutte contre les violences faites aux femmes. Comme chaque année, plusieurs manifestations organisées dans l'île seront l'occasion de sensibiliser l'opinion publique et de réaffirmer notre volonté collective à agir pour faire reculer les violences faites aux femmes. À cette occasion, l'État présente ces actions dans ce domaine au travers d'un communiqué diffusé hier.



Le programme des actions est consultable sur Temoignages.re

Les États Généraux des Violences faites aux Femmes en novembre 2016 ont mis à jour le caractère inacceptable de ces violences qui restent pourtant le quotidien de nombreuses femmes. Depuis un an, la lutte contre ce fléau fait l'objet d'une mobilisation générale et concertée des acteurs locaux institutionnels, associatifs, privés et des élus.

Les manifestations de cette année s'attachent ainsi à impulser :

- le changement des attitudes et des comportements qui conduisent à perpétuer les violences des hommes contre les femmes. Pour cela, des actions de proximité (rappe- lées dans le tableau ci-annexé) portées par les associations, les collecti- vités, les établissements sco- laires, l'université, les fondations, les municipalités, les artistes, la cité des métiers, les jeunes filles et gar- çons sont organisées dans l'optique d'offrir aux réunionnais.e.s des espaces d'échanges, d'information utiles pour couper court aux situa- tions dramatiques des violences sexistes

- l'engagement des femmes et des hommes politiques vecteurs de messages fondateurs de la société de demain plus égalitaire. Cela don- nera lieu à une visite officielle du Préfet à Saint Pierre pour une mise en valeur des bonnes pratiques municipales engagées pour prévenir et prendre en charge les situations de violences faites aux femmes.

L'occasion est aussi de rappeler les avancées notables en la matière grâce à la coopération et à la diver- sification des acteurs mobilisés. En effet, l'implication de nouvelles forces vives et la multiplication des actions sur le territoire ont permis une prise de conscience collective.

À ce titre, la campagne de sensibili- sation mise en place par la délégation régionale aux droits des femmes et à l'égalité menée depuis le mois d'octobre a permis de dispenser un message de sensibili- sation auprès de la population par le biais d'un spot « arèt lèv la min dsi mwin ! » et la distribution de 15 000 dépliants et de 7000 af- fiches.

Elle a été relayée par :

Les services de l'État (DIECCTE, DJSCS, DACOI, DEAL, DAAF), L'Éducation Nationale (établisse- ments scolaires) et l'Université, La gendarmerie et la police Natio- nale,

L'agence régionale de santé (auprès de 1 200 professionnels de santé), Le conseil régional et le conseil dé- partemental,

Les 24 communes et les 24 CCAS (conseils communaux d'action so- ciale),

Les associations d'aide aux vic- times,

La caisse d'allocations familiales, Orange Réunion.

Ces informations ont également été portées dans les hôpitaux, dans les salles d'attentes professionnels de santé, les commissariats de police et les brigades de gendarmerie, les établissements scolaires, les agences de Pôle Emploi. La diffusion massive de ce message a été rendue possible par le relais de diffusion des médias qui ont permis de don- ner plus de résonance au réseau d'acteurs.

Ainsi des milliers de réunionnais.e.s ont été destinataires d'information utiles à l'identification, la prise de conscience des actes violents, l'ac- cès aux contacts de tous ceux et celles susceptibles d'apporter leur concours aux victimes.

Ces actions permettent de créer un environnement plus propice à la li- bération de la parole des femmes. Elle passe, à La Réunion comme partout ailleurs, de plus en plus par l'usage des réseaux sociaux. Cette première étape de reconnaissance permet à terme d'emmener de plus en plus de femmes à oser porter plainte. Pour rappel, le nombre de dépôts de plainte a augmenté de 42,4% entre 2007 et 2012.

Charles Angrand : le point sur la correspondance adressée à Maximilien Luce (8)

“ Ami depuis l'enfance”, “très brave homme”, non pas insensible à l'art mais acquéreur au moins d'une œuvre de néo-impressionniste, ancien député avec lequel Charles Angrand entretenait des liens cordiaux comme l'atteste la lettre à Paul Signac de 1904 : ainsi apparaît, à travers la Correspondance publiée de Charles Angrand, Pierre-Jules Lesouëf (1831-1911).

L'avis d'inhumation paru au numéro du mercredi 18 janvier 1911 du Journal de Rouen situe la lettre 113 du fonds de l'INHA au lendemain, 19 janvier - en place du “fin décembre 1911” affirmé par M. Lespinasse, une date qui colle non seulement à la mention du “jeudi” porté liminairement par la main de l'artiste, comme avec la maladie d'Aristide Delannoy dont s'enquiert auprès de son correspondant parisien.

Il convient de restituer, pour aller plus avant, l'atmosphère politique qui présidait dans les années 1880 au village de Criquetot, pour donner une idée plus nette des tensions dont les biographes se font écho ; pour cela il est souhaitable de se pencher sur ce que l'on sait de la répartition de la gestion communale, des opinions politiques et de la personnalité de Pierre-Jules Lesouëf.

Les tables municipales reprises par M. Decarpentry dans son “Criquetot-sur-Ouville (de 1870 à nos jours)” amènent à plusieurs constats. Dès 1870, Jules Lesouëf occupe la fonction de maire adjoint, il seconde Jean Ballue, 22 années durant, jusqu'au décès de celui-ci.

Le nombre de voix exprimés, ainsi que l'ordre des voix au Conseil municipal montrent une régularité qui nous renseignent sur la stabilité politique de cette commune rurale de faible densité, un peu plus de 700 habitants.

Au décès de Ballue, l'ancien instituteur, Pierre Charles Angrand est élu à la fonction de premier magistrat de la ville. Les élections ont lieu le 11 février 1892. Jules Lesouëf demeure adjoint.

Le père de Charles Angrand est reconduit à la tête de la mairie le 3 mai 1896 ; vingt jours plus tard, il décède. Lesouëf est invariablement adjoint.

L'ordre des voix au Conseil municipal montre qu'Angrand est en 3e position en 1892, et 1er en 96.

En position d'adjoint depuis plus de 38 ans, connaissant parfaitement la

commune, ses habitants et les problématiques locales, Jules Lesouëf est porté à la fonction de maire de Criquetot tardivement, en 1908, pour le rester jusqu'à sa mort en 1911.



Criquetot-sur-Ouville de 1870 à nos jours par Michel Decarpentry, publié sous le haut patronage du conseil municipal.

Rien n'indique sur le papier de quelconques tensions idéologiques.

Les concitoyens de Pierre Charles Angrand, écrivait son petit-fil Pierre Max, lui témoignèrent leur reconnaissance en l'élisant, sous la IIIe République, maire de leur communauté “en lieu et place du maître du ‘château’ qui jusque-là avait régné sur le village”. Les documents de la municipalité montrent au contraire que Jules Lesouëf n'avait pas cherché à occuper la fonction la plus éminente de la commune, puisqu'il y officiait en tant qu'adjoint ; en second lieu, Pierre Charles Angrand ne prit pas la place du “maître du château”, puisque à l'élection du père de l'artiste, non seulement Jules Lesouëf n'était pas maire, mais demeura adjoint, avec bien d'autres responsabilités locales et nationales C'est ensemble que les deux hommes exercent leur fonction, non pas dans un rapport de force - en conformité avec ce qu'exprime la lettre du peintre, de 1911 : “ami d'enfance”. Charles Angrand n'a-t-il pas 38 ans quand son père accède à la mairie ? L'amitié qui unit les deux hommes semble donc bien

antérieure à l'accession au mandat de maire de son propre père.

L'article nécrologique du Journal de Rouen du 16 janvier 1911 (en page 2) approfondit et justifie cette appréciation et nous laisse sans peine comprendre ce que Charles Angrand entendait par “brave homme” : “Au début de sa carrière, écrit le rédacteur, M. Lesouëf avait fait des études médicales très complètes. Il fut interne des hôpitaux et conquit le grade de docteur en médecine. Il n'exerça pas cependant. Fixé dans sa propriété de Criquetot-sur-Ouville, où il s'adonnait par goût à l'étude des questions agricoles, il ne se servait de son diplôme que pour rendre, dans les familles pauvres, de ces services qui ont tant de prix à la campagne où l'on est souvent éloigné du médecin. Il le faisait d'ailleurs avec autant de discrétion que de désintéressement”.

“Bonhomie naturelle, poursuit le Journal de Rouen, simple, exempte d'affectation, éloignée aussi de la familiarité, ces qualités jointes aux services que sa position le mettait à même de rendre, dans son contact constant avec la population, lui avaient créé une légitime popularité dans le canton d'Yerville”.

Aucun indicateur ne vient donc en appui aux assertions des biographes concernant l'atmosphère belliqueuse qui aurait prévalu dans la commune.

Quand le père de l'artiste, indique M. Lespinasse, “se vit confier la fonction de maire, ‘le château’ - autrement dit le grand propriétaire foncier du voisinage - eut la sagesse de n'en point prendre ombrage”. Jules Lesouëf ne paraît pas homme si “ombrageux”...

En 1892, alors que Pierre Charles Angrand accédait à la fonction de maire, son adjoint Lesouëf exerçait un mandat de sénateur à Paris, sous la bannière du parti Républicain. Sa représentation dans la capitale devait le tenir éloigné régulièrement et durablement de son ‘château’, d'autant que le Journal de Rouen précise qu'il fut “rapporteur de divers projets de loi et membres de nombreuses commissions”, et qu'il “faisait partie de nombreuses sociétés, notamment président de la Société d'encouragement à l'agriculture de l'arrondissement d'Yvetot, dont il avait été l'un des fondateurs.”

Jean-Baptiste Kiya

Tribune libre de William Lacy Swing, directeur de l'Organisation internationale des migrants

« Les abus à l'encontre des migrants sont une tache sur notre conscience »

À la suite de la diffusion par CNN d'un reportage montrant des migrants vendus comme esclaves dans un marché en Libye, William Lacy Swing, directeur de l'Organisation internationale des migrants a rendu public cette tribune. En voici des extraits.

La Libye doit faire face à l'arrivée de dizaines de milliers de migrants d'Afrique et d'ailleurs qui ont voyagé jusqu'ici dans l'espoir d'une vie meilleure. Ce phénomène a commencé au siècle dernier, quand des travailleurs du Moyen-Orient et d'Afrique se sont rendus en Libye à l'époque du boom pétrolier pour y chercher du travail. Cette tendance existe toujours, malgré le climat d'insécurité.

La tendance a été consolidée avec un flux global de migrants originaires de pays pauvres à la recherche d'un emploi dans les pays développés, notamment en Europe, un pays qui a besoin de millions de nouveaux travailleurs dans le secteur de la santé pour faire face au vieillissement de sa population.

L'émergence de la Libye comme un point de passage est un symptôme de cette demande de travail, mais pas sa cause. Le commerce séculaire du trafic d'êtres humains a connu une progression foudroyante, et s'est transformée en une machine d'exploitation et de profit, concernant des centaines de milliers de migrants aussi bien que des citoyens libyens.

Des dizaines de milliers des 700.000 migrants en Libye souffrent horriblement dans les mains de passeurs sans scrupule. Les abus à l'encontre des migrants détenus contre leur gré dans des conditions sordides et inhumaines sont une tache sur notre conscience. J'ai été le premier responsable d'une agence des Nations Unies à s'aventurer dans le pays depuis la chute de Mouammar Kadhafi en 2011. Là, j'ai eu la chance de rencontrer quelques-uns des 5000 migrants détenus arbitrairement dans des centres de détention gérés par le gouvernement.

Les histoires poignantes des détenus m'ont laissé une marque indélébile, à la fois leurs voyages jusqu'en Libye et la misère sans fin de la détention injuste. Leur épreuve commence avant d'atteindre la Li-

bye. Tragiquement mal équipés, ces Africains voyagent dans des camions ouverts sur plus de mille kilomètres de désert avec peu de nourriture ou d'eau. D'innombrables témoins ont déclaré avoir vu des amis abandonnés après être tombés des camions, pour être laissés à la mort. Une fois passé la frontière et entre les mains des passeurs, un nouveau cauchemar commence pour les migrants. Un homme a déclaré avoir été systématiquement battu et violé ; d'autres ont vu des gens mourir de faim ou être abattus.

Ce qui est fait

L'agence que je dirige vise à sauver des vies de migrants. Lors de multiples réunions avec diverses autorités libyennes, j'ai demandé qu'elles fassent tout ce qui est en leur pouvoir pour arrêter de rassembler les migrants dans des centres de détention où ils perdent leur liberté et leur dignité. J'ai également appelé, à plusieurs reprises, à la mise en place d'alternatives à la détention et à la responsabilisation pour les abus perpétrés contre les migrants en détention. L'engagement avec les autorités libyennes semble porter ses fruits. Je suis heureux d'annoncer que sept des plus de 30 centres de détention officiels de migrants en Libye ont fermé récemment. Bien que ce soit un progrès, l'OIM demande que tous les centres de détention - officiels et non officiels - soient fermés et remplacés par des centres ouverts, où les droits fondamentaux des migrants seront respectés. Nous sommes prêts à fournir le soutien nécessaire aux autorités libyennes pour y arriver. Mais soyons clairs : l'exploitation des migrants n'est pas exclusivement une affaire libyenne.

Aide au retour

Beaucoup de migrants détenus veulent seulement rentrer chez eux et maintenant ; souvent, seul l'OIM peut les aider. En effet, déjà cette année, l'OIM a réussi à rapatrier plus de 10 000 migrants dans leurs foyers - dont beaucoup avaient passé des mois, voire des années, dans les pires centres de détention libyens. Depuis 2015, nous avons transporté 13 530 hommes, femmes et enfants dans 30 pays.

Les migrants en détention ont des choix limités et sont soumis à un stress extrême. Mais ils peuvent prendre des décisions éclairées qui leur sauveront la vie. À l'heure actuelle, l'aide humanitaire volontaire de l'OIM au retour est l'une des rares solutions humaines viables pour les migrants dans ce cauchemar libyen. Ils peuvent décider de rentrer chez eux dans un processus libre et éclairé, avec des garanties institutionnelles. Ils peuvent renoncer à leur demande à tout moment - comme certains le font.

L'OIM s'emploie à mettre en place ce que nous appelons un mécanisme de réponse et de ressources pour les migrants qui fournit des services d'information, des dépistages de santé, des premiers secours psychologiques et un soutien aux migrants vulnérables. La Libye était autrefois une destination pour l'émigration économique à travers le continent, pour gagner un salaire décent dans des conditions décentes. Elle peut le redevenir.

Ce programme offre une lueur d'espoir aux personnes brutalisées et innocentes. Si nous ne témoignons pas et n'améliorons pas les conditions, je sais que les migrants mourront inutilement.

Doublement de la population et 35 % des terres agricoles menacées de disparaître

Course contre la montre au Nigeria

Le COP23 vient de se terminer à Bonn. Elle a permis aux victimes du changement climatique de s'exprimer. Ces personnes vivent dans des pays en développement, qui n'ont contribué que de manière marginale à la pollution de l'atmosphère responsable du réchauffement climatique. Elles en subissent pourtant dès maintenant de graves conséquences. Ces pays en développement connaissent en effet la plus importante croissance démographique de leur histoire, et doivent en même temps faire face à la réduction des terres cultivables en raison du changement climatique.

411 millions d'habitants en 2050

Le Nigeria est un exemple. Il est actuellement le pays le plus peuplé d'Afrique, le 9^e au monde dans ce classement, avec 190 millions d'habitants environ selon une étude de l'INED (Institut national des études démographiques). En 2050, il comptera 411 millions d'habitants et sera le 3^e pays le plus peuplé du monde derrière l'Inde et la Chine. Mais en 2050, 35 % des terres cultivables pourraient être des déserts en raison de la sécheresse persistante.

11 États du Nord du Nigeria sont concernés. Ils abritent actuellement 40 millions de personnes. Ils sont un grenier de ce pays. Les agriculteurs n'arrivent pas à faire face à la progression du désert où la sécheresse entraîne une plus forte pression sur les végétaux. Les agriculteurs coupent des arbres plus vite qu'ils ne repoussent car l'eau manque, ce qui entretient un cycle infernal.

Plus d'une Réunion disparaît chaque année

Le Nigeria a un taux de déforestation annuel d'environ 3,5 pour cent, ce qui signifie une perte annuelle moyenne de 350 000 à 400 000 hectares de couvert forestier, c'est l'équivalent de plus d'une fois et demie la surface de La Réunion par an. Les chiffres officiels indiquent que la nation africaine la plus peuplée perd plus de 10,5 milliards de nairas (34,3 millions de dollars) chaque année pour des problèmes environnementaux tels que la déforestation, la sécheresse et la désertification, mais si tous les effets sont pris en compte, alors l'estimation est de plusieurs milliards de dollars par an.

Il y a cinq ans, le Nigeria a élaboré un Plan d'action stratégique national contre la désertification et la sécheresse, mais le manque de financement et de volonté politique freinent les progrès.

Planter 5 millions d'arbres ne suffit pas

La majeure partie du travail de lutte contre la désertification du gouvernement est mise en œuvre par l'Agence nationale pour la Grande Muraille Verte, un plan ambitieux lancé en 2007 pour planter une bande d'arbres de 15 kilomètres le long des 8 000 kilomètres de la bordure sud du Sahara. Plus de 20 pays du Sahel sont impliqués et quelque 8 milliards de dollars ont été mobilisés pour l'initiative.

Depuis que le Nigeria a commencé à

mettre en œuvre l'initiative en 2013, l'agence revendique une longue liste de succès, notamment la plantation de cinq millions d'arbres, ainsi que des centaines d'hectares de brise-vent et de bois et vergers communautaires.

Cependant, les rapports des différents États impliqués donnent une longue liste de problèmes et indiquent un manque général d'enthousiasme. Et, selon le journal local The Guardian, l'agence a reçu moins d'un cinquième des 1,05 milliard de nairas (3,4 millions de dollars) approuvés pour les opérations cette année.

Le résultat est que le Nigeria a investi des centaines de millions de dollars dans des programmes de reboisement au cours des dernières décennies sans s'attaquer efficacement à la désertification.

Solidarité nécessaire

Ces faits soulignent que le défi est immense pour le pays le plus peuplé d'Afrique. La progression du désert se conjugue à une hausse encore plus rapide de sa population qui doublera au cours des 30 prochaines années.

Dans ces conditions, la solidarité doit se renforcer. Sinon, des paysans vont quitter leurs terres par dizaines de millions pour rechercher une vie meilleure vers les villes et le Nigeria sera dépendant des importations pour se nourrir, alors qu'il ne fixe pas le prix des marchandises dépendant des cours mondiaux.

In kozman pou la rout

« Pti a pti, zoizo i fé son ni »

Ala in bon kozman mi èm bien : kozman demoun la pa présé, kozmann moun i amenn la vi an métode. A gard zoizo, li amenn brin par brin, zèrb par zèrb, paye par paye épizaprè li fé in zoli pti ni. Zoli ? Biensir lé zoli, zoli konm lo ni bèk roz, zoli konm lo ni bélyé épi d'ot zoizo ancor. Ou lé ziska a domandé koman bann zoizo i gingn l'idé pou fé zoli zafèr konmsa. L'instin ? Pètète. mé sak lé vré pou zoizo lé vré pou l'moun pa dsi la késtyonn l'instin, mé dsi la késtyonn métod : i fo amenn lo prozé poin par poin, pa an fou fou, pa an gouté largé, tèl fason ou lé sir ou i ariv o bi. Alé ! Mi lèss azot réflèshi la dsi é ni artrouv pli d'van sipétadyé.

Oté

Rényoné sé kant mèm kan ou nana la konsyans rényonèz, la rényonèzté !

Mi sort lir dsi la paz Facebook in z'ami, konm I di sa, in fason pou defini lo rényoné é son fason I bote pa moin ditou. Solon li, in moun konu, i apèl J.C. Fruteau noré di, kékpar, in rényoné sé in moun i travaye é i viv La Rényon. L'androi li lé né, sa i kont pa. Mi oi pa lé shoz konmsa. Pou moin, si nou lé dakor avèk in n'afè inportan, sé ké nana in pèp rényoné, pou ète rényoné i fo ou i fé parti lo pèp rényoné. Donk lo promyé z'afè sé d'ète intégré é pou ète intégré i fo ou i partaz lo mèm bann valèr ké lo pèp rényoné, ké ou nana lo mèm kiltir, ké ou i parl lo mèm lang. Pa la lang fransèz mé la lang kréol rényonèz : sa in lang i done aou, par raport lo mond, in sèrtin roprézantasyon : koman ou i konpran la vi, koman ou i konpran la mor, koman ou i konpran l'amour, kosa i lé l'édikasyon, nout bann valèr, nout sansibilité, nout l'amour prop épi d'ot shoz ankòr moin la poin la plas pou mark isi.

Biensir La Rényon sé in péi arkansyèl é tout demoun lé pa parèy san pour san : in pé i di sa sé in nasyon apré konstityé. Pètète lé vré, mé nana, sanm pou moin, in bann valèr ni partaz rant nou, asé pou nou konprann lé z'inn é l'ot, asé pou nou réklam nout fèr parti lo pèp rényoné. In shèrchèr i pé konète in takon z'afè dsi La Rényon. Li pé mèm ète in espésyalis La Rényon mé sa i fé pa d'li in rényoné. In moun i pé yèm la kuizine rényonèz, son bann kondiman, son manyèr kui manzé, é la pa forcé rovandik son fèr parti lo pèp rényoné. Li pé konète l'istoir La Rényon, la zéografi La Rényon, la sosyoloji lo pèp rényoné, donk li pé z'ète in espésyalis la konésans La Rényon san fé parti lo pèp rényoné... si li koné anou konmsa, ni pé di, li pé mèm ète sirtou in gran z'ami lo pèp rényoné.

Nou pé kontinyé koz lontan dsi la késtyon d'ète ou sinonsa pa z'ète rényoné, mé nana in kékshoz pou moin lé pli inportan ké tout sak lé matéryèl sé lo konsyans rényonèz, nout rényonèzté é koman ni viv nout rényonèz. Sa sé in 'afè inportan é la pa solman viv épi travaye isi La Rényon, konm lé marké an o la... In késtyon : mi sava viv dan La Frans lo tan ké mi vé, é moin lé pa intégré dann lo pèp fransé ni par mon kiltir, ni par mon mantalité, ni par mon bann valèr, ni par tout sak i fé l'inportans d'ète fransé : mon kart l'idantité i di amoin moin lé fransé mé mi fé pa parti lo pèp de frans san pour san... l'èrla moin lé fransé ofisyèlman mé moin na poin sak i pé apèl la fransité san pour san..

NB Antansyon moin la touzour di, moin na dé patri : inn La Rényon, l'ot la Frans é sa sé in kékshoz i jène pa moin ditou. Sof ké kan ou nana dè zanfan, inn lé for, lé gran, lé kosto, lé dominèr é l'ot lé pti, lé fèb, lé dominé, sé lo dézyèm lé pli prézan dann out pansé.

Justin